



Union SNUI – SUD Trésor

Communiqué de presse

Vendredi 27 Mars 2009

G 20 : des enjeux décisifs

Le G 20 se réunit le 2 Avril dans un contexte économique et social historique. La crise, tout d'abord financière puis économique et sociale, repose la question légitime de la satisfaction des besoins fondamentaux pour tous et la préservation des biens publics mondiaux (environnement, santé, éducation...). Pour financer ces biens publics, une fiscalité juste est nécessaire. Ceci passe par la suppression des paradis fiscaux, la mise en œuvre d'une fiscalité internationale et enfin par un système fiscal redistributif.

Des paradis fiscaux sur la sellette ?

Les déclarations politiques à l'encontre des paradis fiscaux se multiplient et on ne peut que se féliciter de la mise sur la place publique du rôle de ces territoires dans : le développement de la mondialisation financière et de la crise, le blanchiment d'argent (trafics, corruption...), l'évasion fiscale... Il faudra toutefois attendre le contenu précis des mesures qui seront annoncées, en souhaitant que leurs portées effectives soient à la hauteur des déclarations du moment. En attendant, il reste que le secret bancaire, les sociétés écran, l'absence de coopération et la fiscalité dérogatoire demeurent toujours en vigueur dans de nombreux Etats et que c'est bien sur l'ensemble de ces points que devront porter les mesures, et dans tous les territoires qui les pratiquent, faute de quoi les mesures risquent d'être contournées.

Mettre un terme à la concurrence fiscale

La concurrence fiscale est toujours très vive entre les Etats, paradis fiscaux ou non. La crise et ses effets économiques et sociaux montrent, mais de la pire des manières, la nécessité de bâtir une fiscalité internationale. Celle-ci peut s'appuyer sur une harmonisation fiscale européenne, rendue possible par un « serpent fiscal européen » qui reposerait sur : l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés avec l'instauration d'un taux « plancher », l'extension de la directive sur les revenus de l'épargne aux personnes morales et constructions juridiques de type « trusts » et à tous les revenus de l'épargne, une lutte accrue contre les diverses formes de fraudes fiscales (par l'échange d'informations et la coopération administrative notamment). Plus largement, l'instauration de contributions financières internationales est clairement posée.

Pour une fiscalité mieux répartie

Le débat sur le bouclier fiscal et sur la limitation des plus hauts revenus ont clairement mis en exergue le déséquilibre croissant qui existe dans la répartition de la contribution commune et la nécessité de rendre le système fiscal plus juste, autrement dit plus redistributif. En réalité, le bouclier fiscal fait suite à d'autres mesures qui traduisent un mouvement général de baisse de l'imposition de certaines catégories de contribuables ainsi qu'en témoigne la baisse de la fiscalité du patrimoine et de l'imposition des revenus.

Plusieurs manifestations sont organisées le samedi 28 Mars (une quarantaine en France avec, pour Paris, un RDV à 14 H place de l'Opéra) pour montrer aux membres du G 20 que l'heure est désormais à repenser la redistribution des richesses et que celle-ci est l'affaire de tous.